

A TOUS LES SYNDICATS DE LA BRANCHE CAOUTCHOUC

DANS LES ENTREPRISES DU CAOUTCHOUC, NOUS AVONS TOUS DES RAISONS DE FAIRE GRÈVE A PARTIR DU 5 DÉCEMBRE

➔ RETRAITE - SALAIRE - EMPLOIS - CONDITIONS DE TRAVAIL

L'indécence des propositions de la Chambre patronale à la paritaire salaire de la branche caoutchouc, est à l'image de la bourgeoisie qui nous gouverne dans ces entreprises.

Aucune organisation syndicale n'a signé cette mascarade.

Il ne fallait pas s'attendre à autre chose et pour ne pas à avoir à se justifier ces pauvres patrons ne viennent même pas à la négociation. C'est vous dire le respect ou le courage qu'ils ont envers les salariés.

Pour appuyer cette affirmation il suffit de reprendre l'accord salaire de 2018 et de le comparer à 2019 pour comprendre le mépris de la classe dirigeante du caoutchouc envers les salariés.

Pour 45 000 salariés, l'augmentation annuelle de salaire représenterait environ 15 millions d'euros.

Eux, les patrons du caoutchouc, ont bénéficié de **411 millions d'euros de CICE dont seul 11 millions** ont été justifié par des investissements.

Pour exemple, l'entreprise Michelin qui a détruit des milliers d'emplois ces 5 dernières années, a perçu du CICE pour financer des machines performantes qui devaient être installées à l'usine de la Roche-sur-Yon mais elles n'ont jamais été déballées avant d'être délocalisées à l'Est.

Michelin ferme l'usine de la Roche et détruit 620 emplois directs et plus de 1500 emplois induits « sous-traitants, artisans, commerçants, services publics, etc. »

Ces 400 millions d'euros ont servi à financer les destructions d'emplois et ont alimenté les 57 milliards d'euros de dividendes reversé en France aux actionnaires.

Exigeons le remboursement des 400 millions d'euros que ces escrocs nous ont volé.

À l'heure où nous écrivons cette circulaire, l'accord salaire qui s'applique dans la branche du caoutchouc est celui du 18 janvier 2018 qui a été étendu le 21 décembre 2018 avec application en 2019.

MINIMAS GARANTIS PAR ENTREPRISES

Coefficients	VP	130	140	150	160	170	180	190	215	225	240	255
GRILLE FEDERALE	10,13	12,53	13,20	13,86	14,53	15,20	15,87	16,54	18,21	18,87	19,88	20,88
CCNC 2018	6,30	9,98	10,02	10,07	10,12	10,17	10,22	10,27	10,39	10,44	10,52	10,59
CCNC 2019 non applicable	6,39	10,11	10,16	10,21	10,27	10,32	10,37	10,42	10,54	10,59	10,67	10,74
APTAR STELMI	6,30	0,00	12,20	0,00	13,65	13,91	13,76	14,09	14,29	0,00	15,94	21,26
GOODYEAR	7,19	0,00	11,98	12,12	12,27	12,42	12,57	12,72	13,09	13,24	13,47	13,49
DUNLOP Montluçon	7,19	0,00	11,98	12,12	12,27	12,42	12,57	12,72	13,09	13,24	13,47	13,49
CONTINENTAL		0,00	11,26	11,74	12,24	12,46	12,92	13,17	0,00	14,44	15,18	15,91
SUMIRIKO Avant 1993	6,30	10,82	10,82	10,87	10,92	10,98	11,03	11,08	11,22	11,27	11,34	11,43
SUMIRIKO après 1993	6,30	10,03	10,03	10,07	10,12	10,17	10,22	10,27	10,39	10,44	10,51	10,59
TRELLEBORG	8,16	0,00	0,00	11,04	11,22	11,42	11,77	10,23	11,57	12,11	12,92	13,72
BRIDGESTONE		10,47	10,53	10,58	10,63	10,68	10,73	10,79	10,91	0,00	11,04	11,12
TRISTONE	6,40	10,03	10,03	10,17	10,40	10,60	10,89	10,89	11,88		13,36	
COLOPLAST	6,30	0,00	0,00	10,35	10,40	10,46	10,58	10,84	11,25	12,09	12,65	13,38
Paulstra Segré	8,10	0,00	0,00	9,96	10,26	10,57	10,89	11,22	11,72	12,07	12,75	13,61
MICHELIN	8,321	0,00	0,00	0,00	10,13	10,18	10,23	10,28	11,38	0,00	12,70	13,99

**Cela confirme que le minima garanti au coefficient 130 est de 1513 € soit 8,22 € en dessous du SMIC 2019.
INACCEPTABLE !**

Mais à propos du smic dans la branche du caoutchouc ?

En 2003 les coefficients :

- 130 était à 80 € au-dessus du SMIC
- 150 était à 100 € au-dessus du SMIC
- 255 était à 343 € au-dessus du SMIC

En 2019 les coefficients :

- 130 est à - 8,22 € en-dessous du SMIC
- 150 est à 17 € au-dessus du SMIC
- 255 est à 86 € au-dessus du SMIC

Il n'est pas difficile de comprendre à qui profite le crime, comme la journée dite de solidarité que nous impose le gouvernement au grand plaisir du patronat.

Exemple :

Vous avez un salaire brut de 100 € par jour (2200 € / mois).

Vous travaillez un jour **sans être payé**.

Votre patron verse en contrepartie 0,3 % de votre salaire brut annuel à l'URSSAF soit $2200 \times 12 \times 0,3 \% = 79,20 \text{ €}$.

Votre travail rapporte 300 € par jour à votre patron (c'est beaucoup plus dans le caoutchouc).

Les autres jours il verse la « part patronale » des cotisations : 40 €.

Le patron gagne donc $300 \text{ €} - 100 \text{ €} - 40 \text{ €} = 160 \text{ €}$ de bénéfice pour un jour de travail où le salarié est payé.

La journée de solidarité, le salarié gagne 0 €, le patron verse les **79,20 €** et garde pour lui $300 - 79,20 = 220,80 \text{ €}$.

Solidarité ou Arnaque ?

Au-delà du problème du pouvoir d'achat, de nouvelles régressions sociales nous attendent. L'association de mal-facteur gouvernement et patronat nous renvoie tout droit à Germinal.

Réforme des retraites : Ne sacrifions pas les générations futures

Alors que la lutte se construit contre le projet de réforme des retraites de Macron avec la mise en place d'un système de retraite par points, système inégalitaire où tous les salariés seront perdants, à commencer par les plus précaires, le gouvernement sort son plan B : **faire supporter la réforme aux nouveaux entrants sur le marché du travail**.

Que dirons-nous à nos enfants, petits-enfants, qui entreront sur le marché du travail dans quelques années et comprendront qu'ils seront pénalisés par un système de retraite que nous, travailleurs d'aujourd'hui auront refusé mais laissé se mettre en place pour répondre à la logique capitaliste.

Depuis les années 80, c'est 10 % du PIB qui ont été pris **sur la part des salaires** pour aller sur les revenus du Capital avec les diverses mesures gouvernementales de suppressions ou exonérations de cotisations sociales. Avec un PIB de 2 290 milliards en 2018, **ce sont donc 229 milliards qui ont été soustraits à la part des salaires pour cette seule année 2018**...Globalement la moitié pour le salaire net et l'autre moitié pour les cotisations sociales soit plus de 110 milliards.

Et on nous parle d'un déficit de 5 milliards de la Sécurité sociale...

À partir du 5 décembre 2019 l'ensemble des entreprises du caoutchouc doivent entrer dans une grève avec blocage de l'outil de travail pour :

- ◆ **Exiger le retrait de la réforme des retraites qui va plonger notre modèle social dans les bas-fonds,**
- ◆ **Exiger des augmentations de salaires qui permettent de vivre et non pas de survivre,**
- ◆ **Exiger l'amélioration des conditions de travail et cela commence par la remise en place des CHSCT avec des prérogatives renforcées.**

**TOUS ENSEMBLE, BRANCHES PROFESSIONNELLES, COLLECTIFS, ASSOCIATIONS, DANS LA GRÈVE
POUR LE BLOCAGE DE L'ÉCONOMIE AFIN QUE NOUS SOIENT RENDUS
NOS RICHESSES.**